## Initiatives ministérielles

Il faudrait nous en remettre le moins possible à la discrétion des décideurs. C'est en prenant nos responsabilités dans le domaine environnemental que nous regagnerons la confiance de la population. On ne peut pas afficher un processus strict d'évaluation environnementale et se permettre de n'en tenir aucun compte plus tard en prenant des décisions injustifiables.

Les amendements que les néo-démocrates ont proposé d'apporter, au cours de la dernière législature, au projet de loi C-13 ont beaucoup contribué à améliorer cet aspect et à supprimer le pouvoir discrétionnaire énorme que prévoyait le projet de loi antérieur, selon lequel le ministre ou l'autorité responsable n'étaient tenus d'agir que s'ils estimaient que l'environnement risquait de subir des dommages. Ce pouvoir discrétionnaire a été supprimé pour la plus grande partie et une évaluation ou des mesures s'imposent si la réalisation d'un projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Cela doit maintenant être éprouvé devant les tribunaux, mais se trouve ainsi grandement supprimée une échappatoire qui existait antérieurement dans les lignes directrices utilisées pour l'évaluation du projet de pont et à laquelle l'industrie pouvait recourir pour influencer les politiciens.

Les promoteurs doivent justifier le projet et en démontrer la nécessité, et des solutions de rechange devraient être envisagées dans le cadre du processus d'évaluation. Ce qu'on n'a jamais envisagé dans ce processus, c'est une amélioration du service de traversiers existant. Il y a ici une autre option; on pourrait injecter des fonds et conserver des emplois. Le processus d'évaluation de ce projet n'en a pas tenu compte. C'est là le genre de choses que devrait prévoir un nouveau projet de loi sur l'évaluation environnementale.

Je crois aussi très fermement que la population devrait jouer un rôle important dès le début et souvent tout au long du processus, y compris au niveau de l'aide financière et de la publicité. Je reconnais et conviens qu'on a beaucoup débattu à l'Île-du-Prince-Édouard du détroit de Northumberland et du pont et peut-être même du projet de tunnel que le député de Malpèque dit avoir d'abord appuyé. Il ne fait aucun doute que toute la question des débats publics sur des projets comme celui qui nous occupe aujourd'hui est très importante. L'élément clé, c'est que le débat s'est articulé autour de questions économiques et que les questions d'environnement ont été complètement écartées.

• (1810)

Nous avons été contraints de passer sous silence la question environnementale et de prendre notre décision en ne tenant compte que des questions économiques parce que le gouvernement et les promoteurs nous ont dit avec une belle constance de ne pas nous inquiéter de l'environnement parce que, selon leurs études, ce n'était pas un enjeu important.

Pourtant, la commission fédérale qui a examiné le projet a dit de le refuser, de ne pas construire de pont. Beaucoup de questions soulevées à la Chambre aujourd'hui ont trait à l'environnement. Elles sont restées sans réponse satisfaisante pour les gens les plus directement touchés. L'importance d'un débat public approfondi ne fait aucun doute, mais il doit porter sur tous les aspects de la question.

J'ai une haute opinion du processus d'évaluation des répercussions environnementales et de ce qu'il signifie pour le Canada. J'estime que ce processus n'a pas eu lieu dans le projet de pont sur le détroit de Northumberland. Je suis très déçu que le gouvernement n'ait pas décidé d'enclencher rapidement le processus d'évaluation environnementale. Cela aurait évité beaucoup des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention et j'espère que les délibérations des députés sur la modification constitutionnelle porteront fruit.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, mon collègue a soulevé un certain nombre de questions très pertinentes. Il a également signalé que le nouveau gouvernement libéral a simplement choisi de suivre les politiques du gouvernement conservateur qui l'a précédé, et je suppose que bien des Canadiens diront: «Plus ça change, plus c'est pareil!»

Mon collègue a soulevé un point très important au sujet de l'environnement. Une grande partie du débat sur l'ouvrage de franchissement à l'Île-du-Prince-Édouard portait évidemment sur des questions environnementales. Je sais que mon collègue connaît très bien ce domaine, et c'est pourquoi je veux lui demander s'il ne serait pas temps d'intégrer dans le processus environnemental qu'il vient de décrire une nouvelle forme de «comptabilité verte», comme on entend souvent. Autrement dit, ne devrions-nous pas examiner les projets en tenant compte non seulement des coûts directs et du financement, mais aussi d'autres facteurs comme les effets sur la santé, les effets sur l'environnement et d'autres effets auxiliaires qui pourraient entraîner des coûts additionnels pour le public?

Je voudrais demander à mon collègue s'il appuie cette idée d'utiliser une nouvelle forme de comptabilité pour des projets de grande envergure comme celui-ci.

M. Taylor: Madame la Présidente, je remercie de sa question la députée du Yukon. Elle m'a souvent appuyé dans différents dossiers environnementaux, et je sais que la question de l'environnement lui tient à coeur. Ses observations au sujet d'une économie respectueuse de l'environnement non seulement sont importantes, mais elles tombent aussi à point nommé. Je suis très heureux qu'elle ait soulevé ces questions et je me réjouis de pouvoir en parler un peu à la Chambre dans le cadre de ce débat.

Pendant trop longtemps nous avons associé la notion de développement durable aux pays en voie de développement, mais pas assez à nos activités. À mon avis, nulle considération n'est plus importante que celle du développement durable lors de toute prise de décision gouvernementale. Si nous engageons des fonds dans un projet, les répercussions à long terme que ce projet aura, non seulement sur les gens, mais sur la planète tout entière, doivent être sérieusement prises en considération.